



# L'action de la BEI contre les changements climatiques

La Banque européenne d'investissement est pleinement consciente de la grave menace que le changement climatique fait peser sur le bien-être des nations et sur une croissance économique durable. La BEI s'est engagée avec détermination, en mobilisant la pleine puissance de ses ressources humaines et financières ainsi qu'une gamme diversifiée de produits et d'instruments financiers, à soutenir le rôle de premier plan joué par l'Union européenne dans le combat mondial contre le changement climatique. Ce faisant, la Banque participe pleinement aux efforts entrepris au niveau de la planète pour maintenir à long terme les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre dans des limites sûres.

En 2009, la Banque européenne d'investissement a prêté 16,9 milliards d'EUR dans le cadre d'initiatives concernant les changements climatiques<sup>1</sup>, ce qui représente une croissance de 73 % par rapport aux 9,8 milliards d'EUR mobilisés en 2008 dans le même contexte. Ces financements supplémentaires portent essentiellement sur des projets liés aux transports viables (5,5 milliards d'EUR), aux énergies renouvelables (4,2 milliards d'EUR), à l'efficacité énergétique (1,5 milliard d'EUR) et à la recherche-développement (4,7 milliards d'EUR).

Face aux défis que représentent les changements climatiques, la BEI met en œuvre une action coordonnée dans sept domaines principaux.

## 1) Le renforcement de l'harmonisation des objectifs et des normes de la Banque avec la politique de l'Union européenne en matière de changements climatiques et avec les meilleures pratiques y afférentes.

Le plan d'activité de la BEI permet d'intégrer en permanence aux politiques, aux pratiques et aux activités de la Banque des considérations relatives aux changements climatiques. En 2009, la Banque a défini des mesures adaptées et a conçu des systèmes permettant de rendre compte à ses organes directeurs ainsi qu'à la société civile de ses réalisations à l'aune des objectifs fixés en termes de changements climatiques.

La BEI s'est formellement engagée à orienter son portefeuille de prêts vers des investissements bénéfiques pour le climat, en favorisant, pour tous les projets financés, l'utilisation d'énergies renouvelables et l'optimisation de l'efficacité énergétique, conformément à la déclaration concernant les principes et normes en matière sociale et environnementale de la Banque.

Les projets visant à atténuer et à accompagner les changements climatiques, y compris ceux portant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, peuvent bénéficier de concours allant jusqu'à 75 % de leur coût, alors que le plafond habituel est fixé à 50 %.

## 2) La promotion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre

La Banque, pleinement consciente du fait que l'optimisation du rendement énergétique constitue le moyen de réduction des émissions et d'amélioration de la sûreté de l'approvisionnement énergétique qui offre le meilleur rapport coût-efficacité, intègre désormais à ses critères de sélection de projets l'identification d'opportunités d'optimisation du rendement énergétique grâce à l'utilisation des meilleures techniques disponibles. En 2009, le montant des prêts pour des projets comportant une composante d'optimisation du rendement énergétique a atteint 1,5 milliard d'EUR.

## 3) L'offre de programmes d'assistance technique dédiés aux énergies renouvelables et à l'optimisation de l'efficacité énergétique

En vue de favoriser les mécanismes d'utilisation des énergies renouvelables et d'optimisation de l'efficacité énergétique au niveau des municipalités, la BEI collabore avec la Commission européenne pour offrir une aide non

<sup>1</sup> Les projets relevant du nouvel objectif Changements climatiques peuvent également avoir des avantages entrant dans le cadre d'autres grands indicateurs ; ils pourraient donc se refléter dans les chiffres liés à ces indicateurs : objectif Énergie (énergies renouvelables, efficacité énergétique), objectif Environnement (transports durables, lutte contre les changements climatiques) et objectif Innovation.



remboursable de 15 millions d'EUR à l'appui de projets liés à l'environnement urbain.

#### **4) Le financement du développement et de la commercialisation rapide de technologies économes en carbone présentant un bon rapport coût-efficacité**

La recherche-développement susceptible d'apporter une contribution à la lutte contre les changements climatiques revêt une importance capitale ; la Banque finance donc des technologies innovantes à faible teneur en carbone dès les premières phases de leur commercialisation. Les secteurs admissibles comprennent notamment les activités liées à l'énergie photovoltaïque, à l'énergie éolienne en mer, à l'énergie héliothermique à concentration, aux biocarburants de deuxième génération et aux moteurs à faibles émissions.

#### **5) L'extension des prêts pour l'adaptation aux changements climatiques**

La Banque met actuellement en œuvre un certain nombre d'activités pour transmettre l'expérience acquise sur des projets d'adaptation isolés. Les principaux projets concernent notamment la totalité du littoral des Pays-Bas, qu'il s'agit de protéger contre les aléas des changements climatiques dans le cadre du programme néerlandais Delta, le projet d'adaptation aux changements climatiques le plus important au sein de l'Union, la protection de Venise contre la montée du niveau de la mer dans le cadre du dispositif Moïse, et le soutien à la stratégie nationale de prévention des inondations de la République tchèque.

#### **6) La mobilisation et la mise à contribution des financements privés en vue de favoriser une croissance à faible intensité de carbone dans les pays en développement et l'appui aux marchés du carbone au-delà de 2012**

Il est capital que les mesures mises en œuvre au sein de l'UE pour combattre les changements climatiques soient jumelées avec des initiatives visant à promouvoir une croissance à faible teneur en carbone dans le monde en développement. Le Mécanisme pour une énergie durable et un approvisionnement énergétique sûr de la Banque utilisera 3 milliards d'EUR pour financer des projets dans le monde en développement.

La BEI continue d'étendre son soutien au marché du carbone, en étroite collaboration avec la CDC, la BERD, la KfW et la Banque mondiale. Les initiatives prises dans ce cadre comprennent notamment le Fonds carbone BEI - Banque mondiale pour l'Europe, le Fonds Capital Carbone Maroc, le Fonds multilatéral BEI-BERD pour l'échange de crédits carbone et le Fonds carbone pour l'après 2020.

La Banque entend poursuivre son engagement résolu sur les marchés mondiaux du carbone de l'après Copenhague et favoriser des marchés du carbone internationaux et régionaux puissants et liquides pour l'après 2012.

#### **7) Le rôle de premier plan joué à Copenhague par la BEI pour encourager par l'exemple l'adoption des meilleures pratiques dans le domaine des changements climatiques**

En tant qu'observateur officiel des discussions de la CCNUCC à Copenhague, la Banque a été en mesure de présenter une gamme diversifiée d'initiatives et d'intérêts dans le domaine des changements climatiques. C'est ainsi qu'elle a notamment participé à des discussions de sensibilisation et d'encouragement avec des chefs d'entreprises, des décideurs, des experts scientifiques et des ONG., et a collaboré étroitement avec les autres institutions européennes, les États membres et les IFI pour contribuer à améliorer la compréhension des mesures susceptibles d'avoir une influence sur le cours des événements.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI [www.bei.org](http://www.bei.org)

##### **Contacts pour la presse :**

Secrétariat du Bureau de presse

email : [presse@bei.org](mailto:presse@bei.org) ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

##### **Questions générales :**

Bureau d'information de la BEI

email : [info@bei.org](mailto:info@bei.org) ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000